



Site

[Accueil](#)
[Actualités du site](#)
[Actualités santé](#)
[sécurité](#)
[Agenda](#)
[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)

Association

[Espace adhérents](#)
[Présentation de l'association](#)
[Contact](#)
[Adhérer](#)

Fiches

[Fiches de métiers](#)
[Fiches de SMR](#)
[Fiches de risques](#)
[Fiches de postes](#)
[Fiches d'entreprises](#)
[Fiches médico-administratives](#)

Notes d'information

[Fiches conseils](#)
[Dépliants d'information](#)
[Rappels code du travail](#)

Législation

[Actualités juridiques](#)
[Documentation juridique](#)

Documentation

[Bibliographie - Documents](#)
[Evaluation des risques](#)
[Liens utiles](#)

Forum

[Forum](#)

Technicien de laboratoire photographique

FICHE METIER BOSSONS FUTE N°76

ROME : [E1203](#) CITP-08 : 7319 INSEE : [627e](#)

1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

- ▶ Opérateur de laboratoire photographique, assistant de laboratoire photographique, développeur, opérateur de mini-laboratoire, retoucheur, tireur.

2. DEFINITION

- ▶ Le technicien de laboratoire photographique assure le développement, le tirage, la finition de clichés ou de séries de clichés. Il peut réaliser des travaux spécifiques (grands formats, effets spéciaux, retouches...). Il peut assurer des activités de vente et de conseil.

3. FORMATION - QUALIFICATION

- ▶ L'emploi est accessible avec un CAP, un bac professionnel, un BTS des métiers de la photographie. La profession tend à disparaître en raison du passage de la photo numérique au détriment de la photo argentique.

4. ACTIVITE PRINCIPALE

4.1. LIEUX D'ACTIVITE

L'activité s'exerce dans des salles équipées situées :

- ▶ Soit dans des entreprises de développement de films d'amateurs et de professionnels, qu'il s'agisse :
 - d'un laboratoire personnel pour les photographes professionnels
 - d'un Mini-lab ou d'un laboratoire 1 H, en galerie marchande ou ailleurs
 - d'un grand laboratoire spécialisé largement automatisé
- ▶ Soit dans des laboratoires photographiques intégrés
 - aux industries de l'imprimerie, du journalisme, de la mode
 - en service de radiographie médicale et industrielle
 - en laboratoire d'étude en astronomie, microscopie, observation aérienne, électronique et microélectronique

4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité consiste à :

- ▶ Récupérer les films : pellicules pour papier noir et blanc, pour papier couleur, pour diapositives, les trier et les assembler par lots
- ▶ Les fixer sur les supports adaptés
- ▶ S'assurer que les produits utilisés répondent aux standards définis (quantité, qualité, pH)
- ▶ Réaliser le développement par passage dans les différents bains en fonction du support et des résultats attendus :
 - développement film négatif noir et blanc
 - développement film négatif couleur
 - développement de diapositives
- ▶ Assurer le tirage des épreuves sur papier ou parfois sur transparent à partir de négatifs ou de

photos numériques

- ▶ Réaliser la découpe et la mise en cadre des diapositives dans une monteuse
- ▶ Effectuer les opérations de finition (vérification, calibrage, repiquage, retouches)
- ▶ Réaliser éventuellement des opérations commerciales annexes : mise en sachet, tarification
- ▶ Fixer éventuellement les photographies sur des supports divers
- ▶ Assurer l'entretien courant du matériel et l'approvisionnement en produits

4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- ▶ Mixers pour la préparation des bains alimentant les différentes machines
- ▶ Développeuses de négatifs et de diapositives
- ▶ Tireuses papier
- ▶ Agrandisseurs
- ▶ Monteuses pour diapositives
- ▶ Récupérateur d'argent
- ▶ Massicot
- ▶ Mini-lab qui regroupe l'ensemble des opérations (mixage, développement, tirage) en circuit fermé
- ▶ Ecran de visualisation pour les photos numériques
- ▶ Flasheuses
- ▶ Encolleuses

4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

- ▶ Pour le développement photographique : révélateurs, agents de blanchiment pour la couleur, fixateurs, stabilisants, agents pour le lavage (solvants chlorés)
- ▶ Pour la maintenance : produits antialgues, produits de nettoyage (eau + détergents, acide chlorhydrique dilué, eau de Javel) ; récupération de l'argent par électrolyse
- ▶ Pour les activités annexes : colles, PVC, cartons, films plastiques, cédéroms

4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

- ▶ Travail isolé ou en petite équipe

4.6. EXIGENCES PARTICULIERES

- ▶ Etre soigneux
- ▶ Etre organisé
- ▶ Pouvoir gérer plusieurs tâches à la fois
- ▶ Avoir une discrimination des couleurs correcte
- ▶ Pouvoir travailler en ambiance lumineuse variable
- ▶ Supporter le port d'équipement de protection individuelle pour le travail en laboratoire
- ▶ Pouvoir utiliser des produits pouvant être irritants ou allergisants pour les poumons, la peau, les yeux, le nez
- ▶ Connaître et respecter les règles de manipulation des produits chimiques
- ▶ Connaître et respecter les règles de gestion et d'élimination des produits chimiques
- ▶ Savoir utiliser des machines automatisées

4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES

- ▶ Sous réserve d'en avoir les capacités professionnelles l'emploi peut être accessible à des travailleurs présentant certains types de handicaps moyennant des adaptations : surdimutité (sauf si le poste concerne aussi l'accueil des clients), certaines maladies chroniques et cancers, certaines pathologies psychiatriques, des troubles moteurs légers
- ▶ Emploi peu compatible avec des allergies respiratoires ou cutanées, des dermatoses étendues
- ▶ Emploi incompatible avec la cécité

5. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- ▶ Réception de la clientèle récupération des films, remise et facturation au client, tenue de la comptabilité, en Mini-lab
- ▶ Le technicien de laboratoire photographique peut être un artisan et réaliser l'ensemble des métiers de la photographie à savoir :
 - reportages photographiques sur sites
 - prise de photos en atelier
 - vente d'appareils photos et d'accessoires en magasin
 - conseil à la clientèle
- ▶ Utilisation de plus en plus fréquente du traitement numérique des images dans les laboratoires avec réception de fichiers numériques pour tirage sur film, développement papier sur fichier numérique, numérisation, flashage
- ▶ Réalisation d'affiches et de panneaux grand format
- ▶ Toute autre activité lorsque la photographie n'est qu'une technique complémentaire

6. DANGERS

6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ▶ Brûlures chimiques par les produits concentrés lors des manipulations : produits alcalins et acides des révélateurs, des agents de blanchiment
- ▶ Intoxications cutanée, respiratoire ou digestive par les révélateurs
- ▶ Electrocutation en cas de défaut d'isolation, aggravé si les sols sont humides
- ▶ Coupures par utilisation de matériel tranchant : cutter, massicot
- ▶ Contusions ou écrasement par les organes de transfert des machines automatiques en cas de sécurité défectueuse

6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- ▶ Travail à l'obscurité, en lumière inactinique ou en lumière artificielle
- ▶ Chaleur et vapeurs dans les traitements photographiques couleurs (bains à 35-38°)
- ▶ Contraintes visuelles importantes avec :
 - Alternance du travail en chambre noire et à la lumière
 - Travail sur table lumineuse ou sur visionneuse
 - Travail de précision pour les retouches
- ▶ **Manutention** de grands formats, de papier
- ▶ Manutention de bidons de produits chimiques
- ▶ Gestes répétitifs
- ▶ Station debout prolongée

6.3. AGENTS CHIMIQUES

- ▶ Pour le développement photographique et le tirage :
 - Révélateurs
 - hydroquinone pour le noir et blanc
 - paraphénylènediamine pour la couleur
 - conservateurs : antioxydants en général des sulfites
 - accélérateurs : carbonates, phosphates, hydroxydes et formaldéhyde
 - solution tampon : carbonates, borates, phosphates
 - solvants : diéthylène glycol
 - antivoile
 - anticalcaire
 - soude
 - Agents de blanchiment pour la couleur
 - EDTA (éthylène diamide tétra acétique) ou PDTA ferrique (propylène diamine tétra acétique)
 - acides

- bromure
- Fixateurs :
 - thiosulfates d'ammonium et de sodium
 - fixage du blanchiment : sulfite + acide acétique
- Stabilisants : formaldéhyde, méthanol
- Lavage : solvants chlorés
- ▶ Pour la maintenance :
 - Produits antialgues
 - Produits de nettoyage : eau + détergents, acide chlorhydrique dilué, eau de Javel
 - Argent : récupération par électrolyse
- ▶ Pour les activités annexes : colles
- ▶ Risque CMR :
 - Formaldéhyde (présent dans des stabilisants) : cancérigène de catégorie 3 étiqueté R40 (Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes)
 - En principe, les amines aromatiques utilisées dans la photographie ne sont pas cancérigènes

6.4. AGENTS BIOLOGIQUES

- ▶ Néant

6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- ▶ Surcharge saisonnière (retour de vacances)
- ▶ Pression des gros clients en cas de tirage événementiels
- ▶ Stress lié à la polyvalence (surveillance de plusieurs machines, exécution de plusieurs tâches à la fois)
- ▶ Horaires variables, travail de nuit, travail le week-end, grande amplitude horaire
- ▶ Travail sur le lieu de vente en minilab ou laboratoire 1H obligeant à des interruptions en cas d'afflux de clients à recevoir.

7. RISQUES POUR LA SANTE

7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ **Tableau n°10** RG : Ulcérations et dermatites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome
- ▶ **Tableau n°10 bis** RG : Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins
- ▶ **Tableau n°12** RG : Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogènes suivants des hydrocarbures aliphatiques : dichlorométhane (chlorure de méthylène), trichlorométhane (chloroforme), tribromométhane (bromoforme), dichloro-1-2-éthane, dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1-éthane (méthylchloroforme), dichloro-1-1-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène symétrique), trichloréthylène, tétrachloréthylène (perchloréthylène), dichloro-1-2-propane, chloropropylène (chlorure d'allyle), chloro-2-butadiène-1-3 (chloroprène)
- ▶ **Tableau n°15** RG : Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés
- ▶ **Tableau n°43** RG : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
- ▶ **Tableau n°49** RG : Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines
- ▶ **Tableau n°57** RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- ▶ **Tableau n°65** RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.
- ▶ **Tableau n°66** RG : Rhinite et asthmes professionnels
- ▶ **Tableau n°84** RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white spirit, essences spéciales) ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; acétonitrile ; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs

éthers ; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde

7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- ▶ Fatigue visuelle et décompensation de troubles visuels latents

8. SURVEILLANCE MEDICALE

- ▶ Les salariés manipulant des **substances et préparations dangereuses** sont soumis à une surveillance médicale renforcée.
- ▶ Les techniciens de laboratoire salariés doivent avoir une visite médicale d'embauche puis une visite annuelle. Les artisans et les professions libérales ne relèvent pas de la médecine du travail mais ils ont la possibilité de faire un bilan de santé tous les cinq ans par leur régime de prévoyance.

8.1. VISITE MEDICALE

- ▶ Embauche et annuelle
- ▶ Etude de la fonction visuelle : amétropie, photophobie, rétrécissement du champ visuel, troubles de la vision des couleurs
- ▶ Surveillance auditive en cas de travail au bruit
- ▶ Surveillance ostéoarticulaire, respiratoire, cutanée, veineuse

8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

- ▶ Selon les résultats de l'examen clinique

8.3. VACCINATIONS

- ▶ DTPolio tous les 10 ans conseillé

8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL

- ▶ Néant

8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ Conservation de 10 ans minimum

9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

- ▶ Les produits de traitement des films constituent un risque de pollution chimique de l'air et de l'eau et doivent être traités puis éliminés dans des filières spécialisées.
- ▶ Incendie possible

10. ACTIONS PREVENTIVES

10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

- ▶ Agents chimiques : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières ; voir VLEP (article [R4412-149](#) du code du travail)
- ▶ Eclairage : mesurages effectués à l'aide d'un luxmètre, d'un luminancemètre...

10.2. PREVENTION COLLECTIVE

- ▶ Organisation rationnelle du laboratoire : installation des machines, circulation des personnes, rangements des produits
- ▶ Ventilation et aération adaptée
- ▶ Travail des machines en circuit fermé

- ▶ Respect des règles de sécurité des machines
- ▶ Etiquetage des produits et limitation des transvasements
- ▶ Neutralisation spécifique en cas de débordement

10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Port de lunettes, de blouses de gants, de masque à cartouche en cas de vapeur
- ▶ Chaussures adaptées

10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Formation du personnel à l'embauche ou à l'affectation à un nouveau poste de travail sur la toxicologie des produits et la lecture des pictogrammes
- ▶ Formation à la sécurité incendie
- ▶ Formation de sauveteur secouriste du travail (SST)

11. REGLEMENTATION

11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ▶ [Arrêté du 28 mai 2008](#) abrogeant l'[arrêté du 9 décembre 2003](#) relatif au titre professionnel d'opérateur(trice) photographe
- ▶ [Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001](#) portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.230-2 du code du travail et modifiant le code du travail (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat).
- ▶ Article [L461-4](#) du Code de la sécurité sociale sur l'obligation de déclaration d'utilisation d'outils ou de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles
- ▶ Articles [R4222-4](#), [R4222-5](#) et [R4222-6](#) du Code du travail : ventilation

11.2. RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS DE LA [CNAMTS](#)

- ▶ R 200 Bruit dans les magasins de commerce
- ▶ R 240 Mise en oeuvre de rayons ultraviolets
- ▶ R 288 Déchets industriels. Manutention, stockage, transport et traitement

11.3. NORMES

Néant

11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale des professions de la photographie](#). Brochure n°3150 du J.O.
- ▶ [Convention collective nationale des industries chimiques et connexes](#). Brochure n°3108 du J.O.

12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ROME Les fiches métiers. E1203 Production en laboratoire photographique. (Pôle emploi) (2009)
- ▶ Classification Internationale Type des professions (CITP) : 7319 Métiers de l'artisanat non classés ailleurs. ([O.I.T.](#)) (2008)
- ▶ Classification INSEE des professions (PCS 2003) : 627e Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques. ([INSEE](#)) (2003)
- ▶ Encyclopédie de sécurité et de santé au travail. Volume III. Les branches d'activité et les professions. 85.15 Les laboratoires photographiques professionnels (2002) ([Bureau du B.I.T. à Paris](#))
- ▶ Les métiers de la photographie. Fiche médico-professionnelle n°32. Cahiers de médecine interprofessionnelle, volume 40, n°2 (2000). ([Docis](#))

- ▶ Photographes. L'essentiel des pathologies professionnelles. Christian Gérault. ([Editions Marketing](#)) (1995)
- ▶ Rejets et déchets. Que faire des piles usagées et des bains de solutions photo ? La prévention au quotidien. Questions-réponses. Travail et sécurité, n°531, décembre 1994. ([INRS](#))

AUTEURS : Pierrette Trilhe (médecin du travail) (CMIE) (75)

DATE DE CREATION : Février 2003

DERNIERE MISE A JOUR : Janvier 2010

Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)